



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délais

Question écrite n° 11508

Texte de la question

M. Michel Dasseux attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les difficultés des personnels contractuels de son ministère. En effet, ces personnels doivent attendre une longue période de deux mois avant de pouvoir percevoir leurs indemnités de chômage. Si cette attente peut s'expliquer par la lourdeur du système administratif, elle nie cependant totalement la situation humaine qui en découle. Tel est le cas des contrats qui s'interrompent fin juin pour reprendre en septembre. Aussi, il lui demande donc quelles mesures pourraient être mises en oeuvre afin de pouvoir résoudre ce problème qui place de nombreuses familles dans des situations temporaires d'endettement.

Texte de la réponse

Dès lors que l'allocataire a communiqué les éléments nécessaires à la constitution du dossier d'indemnisation, la mise en paiement des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) nécessite l'intervention des services gestionnaires du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, des ASSEDIC et des trésoreries générales. En effet, si le calcul et la mise en paiement de l'allocation proprement dite revient bien aux services gestionnaires, le paiement est effectué par les trésoreries générales sur présentation du dossier accompagné d'une pièce justificative, l'attestation mensuelle d'activité (AMA) délivrée par les ASSEDIC. Les délais cumulés des trois phases de traitement des dossiers peuvent conduire à des retards de paiement. Cependant, les procédures d'acompte qui sont généralisées permettent de pallier aux retards de paiement. Par ailleurs, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche étudie actuellement avec ses partenaires les actions à mettre en oeuvre afin de réduire ces délais. C'est ainsi que les démarches entreprises auprès de l'UNEDIC afin d'établir et de transmettre par voie électronique les AMA devraient pouvoir aboutir rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Dasseux](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11508

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 956

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3205